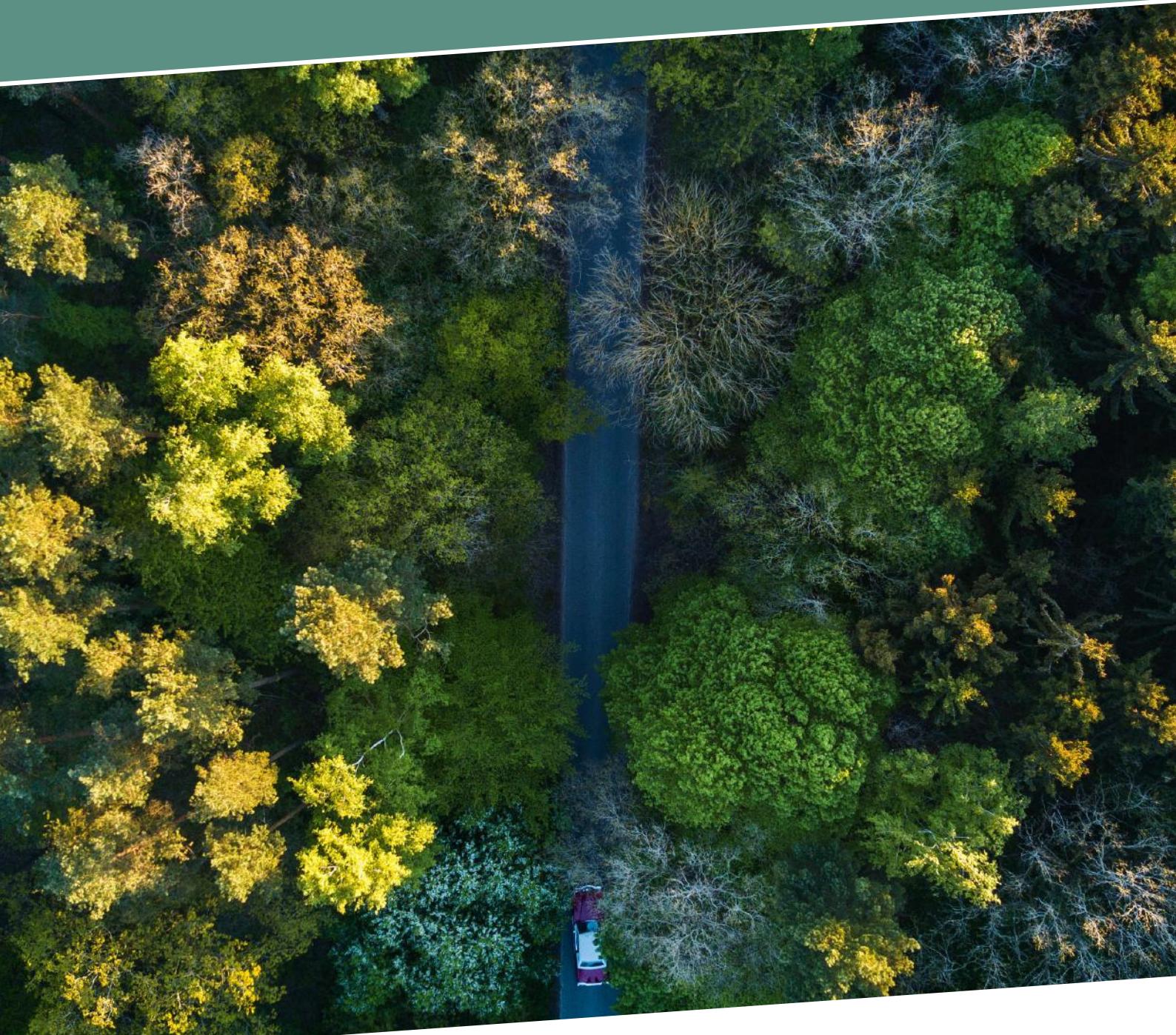


PETIT MANUEL DE L'AFNU



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT



SCIENCE
POLICY
BUSINESS
FORUM



ONU 
programme pour
l'environnement

PRÉSENTATION

Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** (PNUE) est la plus haute autorité en matière environnementale au sein de l'Organisation des Nations Unies. Créeé en 1972, par l'Assemblée générale à la suite de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, elle définit le programme environnemental mondial et assiste les pays dans la mise en oeuvre de politiques environnementales. Sa mission principale est de **coordonner les activités des Nations Unies et d'encourager la coopération en matière environnementale**. Elle est une source d'inspiration et d'information pour les États et la société civile.

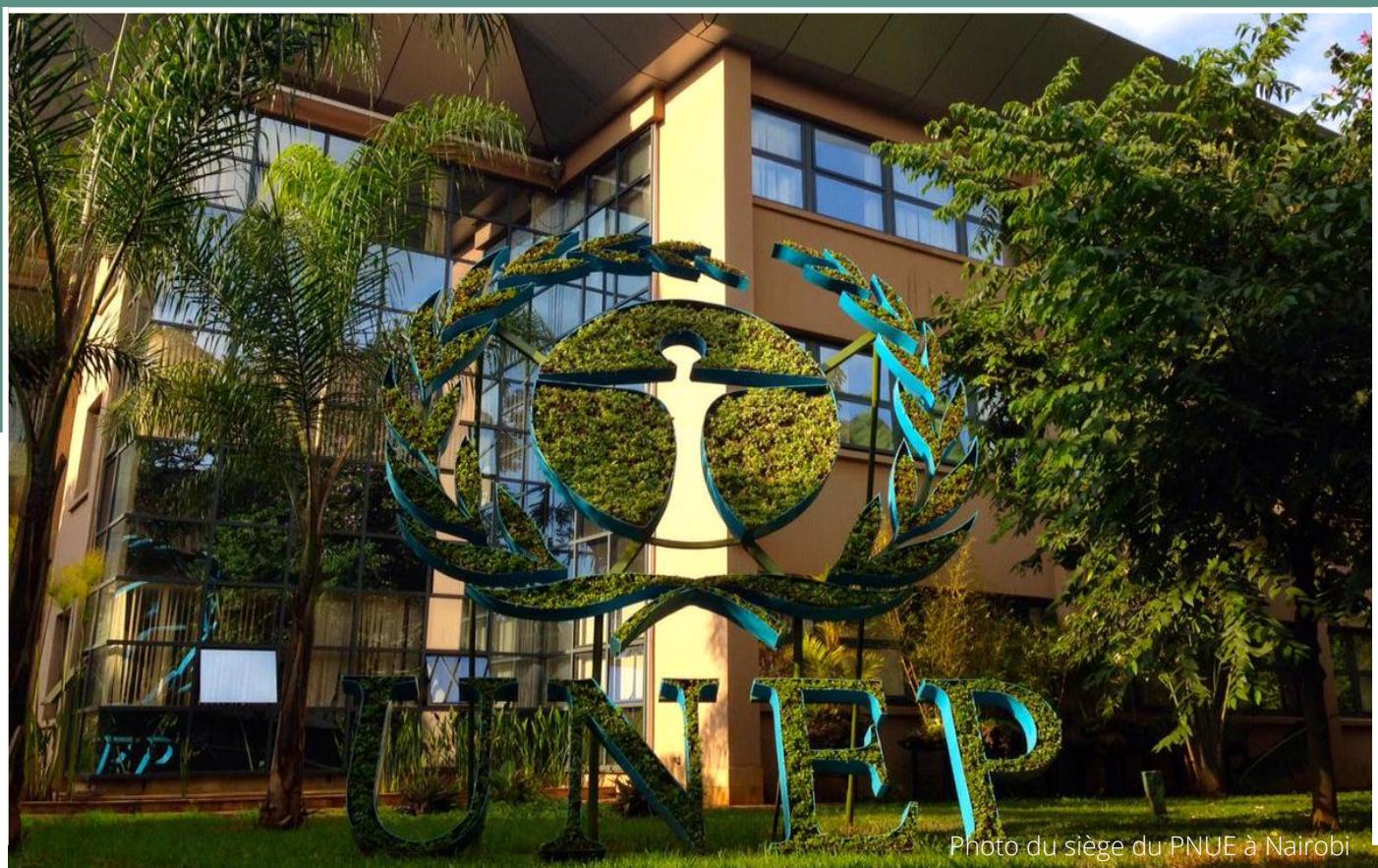
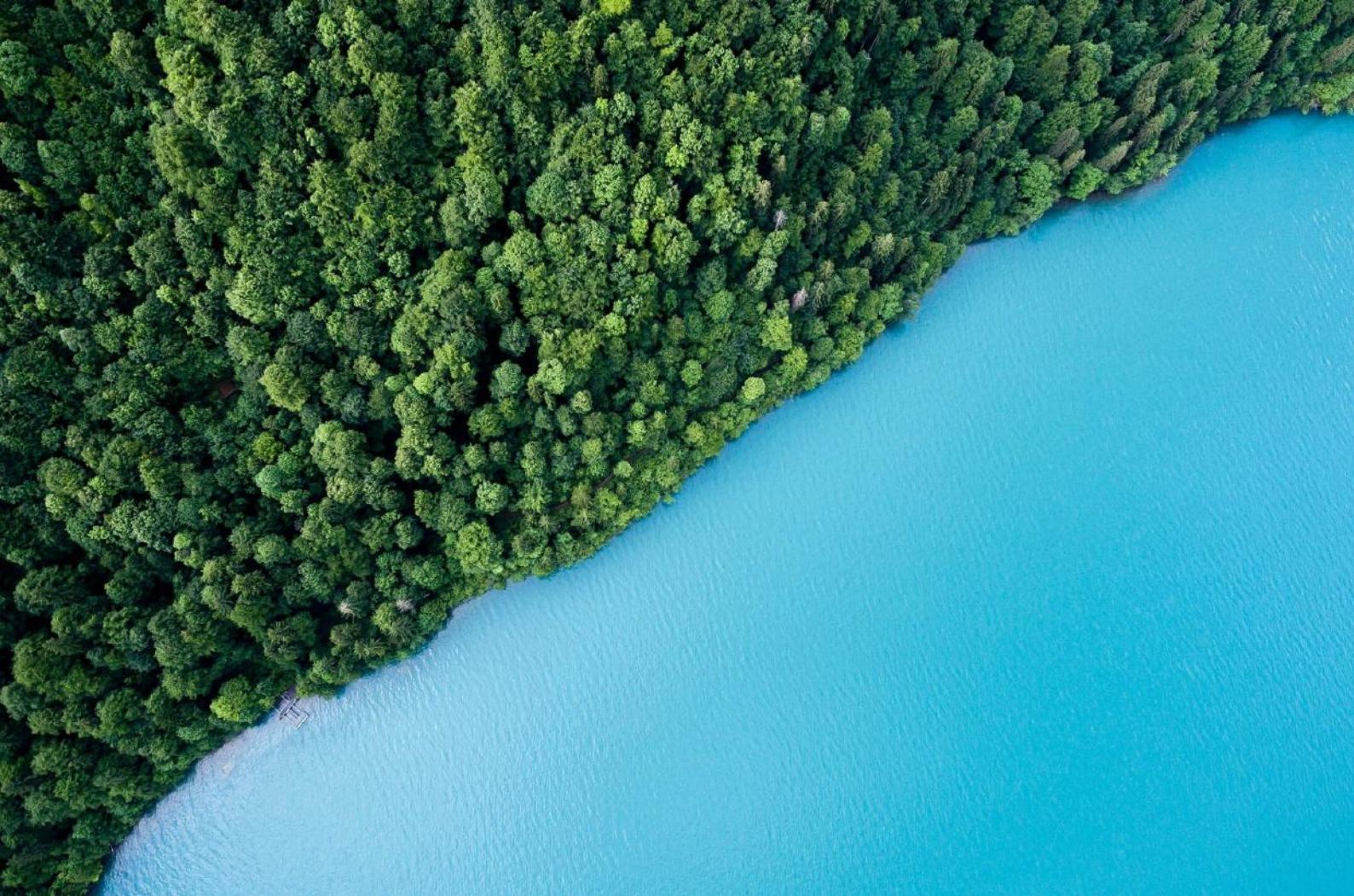


Photo du siège du PNUE à Nairobi

Son **siège** se situe à l'office des Nations Unies à Girigi, au nord de **Nairobi**, au Kenya. Le PNUE est la première organisation de l'ONU à être basée dans un pays en développement. Elle est également composée de bureaux régionaux. **Ingrid Andersen**, économiste et écologue danoise, précédemment directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature, a été nommée directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 2019.



MISSIONS

Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** soutient les États dans la mise en oeuvre de processus institutionnels, politiques et normatifs visant à atteindre le **développement durable**; améliore la maîtrise des **questions climatiques** en sensibilisant les gouvernements et le public; facilite la gestion et la **restauration des écosystèmes** et promeut l'utilisation de services éco systémiques; lance et accompagne les négociations multilatérales pour réduire l'impact des **substances toxiques** sur la santé humaine et l'environnement et met l'accent sur les efforts régionaux et internationaux pour s'assurer de la production, transformation et consommation des **ressources naturelles** dans le respect de l'environnement.

DOMAINES PRIORITAIRES

Bien que les priorités et les tendances diffèrent d'une région à l'autre, il existe des problèmes communs à toutes les régions permettant de déterminer les **grands domaines d'intervention du PNUE** dans la stratégie à moyen terme pour la période de 2018 à 2021. Puisqu'il faut de nombreuses années pour que les objectifs environnementaux soient atteints, le PNUE adopte de plus en plus des approches de planification axées sur des résultats à long terme, alignés sur la date butoir de 2030.

	Changement climatique		Produits chimiques, déchets et qualité de l'air
	Désastres et conflits		Utilisation des ressources
	Gestion des écosystèmes		Etude de l'environnement
	Gouvernance environnementale		

Le choix desdits domaines a été guidé par des recherches et preuves scientifiques, le mandat du PNUE et les priorités émergeant des fora internationaux et régionaux.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030, les dix-sept objectifs de développement durable définissent les **priorités pour un développement socialement équitable, respectueux de l'environnement, économiquement prospère et inclusif**. Ces objectifs répondent aux défis mondiaux auxquels notre société est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Chacun des 17 objectifs est détaillé par des cibles définissant les priorités des différents objectifs et les actions à mettre en place.

Chaque année, les États sont invités, sur une base volontaire, à rendre compte de leurs progrès lors du **Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable de l'ONU**.

L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'organe de décision le plus élevé au monde en matière d'environnement. Elle s'occupe des défis environnementaux critiques auxquels le monde est confronté aujourd'hui. La compréhension de ces défis et la préservation et la réhabilitation de notre environnement sont au cœur de **l'Agenda 2030** pour le développement durable.

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se réunit tous les deux ans pour **fixer les priorités des politiques environnementales mondiales** et développer le **droit international de l'environnement**. Par ses résolutions et ses appels à l'action, l'Assemblée joue un rôle moteur et catalyse l'action intergouvernementale en matière d'environnement. La prise de décision nécessite une large participation, c'est pourquoi l'Assemblée offre à **tous les peuples** la possibilité de contribuer à la conception de solutions pour la santé de notre planète.



Les États membres des Nations Unies se sont réunis virtuellement les 22 et 23 février 2021 pour la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Cette session a eu pour but d'**assurer le leadership, catalyser les actions intergouvernementales sur l'environnement et contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030** des Nations Unies pour le développement durable et de ses objectifs de développement durable.

UN SCIENCE POLICY BUSINESS FORUM

La révolution technologique et scientifique offre des moyens considérables d'adopter des solutions écologiques pour répondre aux problématiques environnementales actuelles et parvenir à un développement plus durable. Dans cette optique, UN Environment a décidé de rassembler les secteurs de la science, de la politique et des entreprises afin de capitaliser ce potentiel.

Le **Forum des Nations Unies sur les Sciences, les Politiques et les Affaires autour de l'Environnement**, du 18 au 21 février 2021, organisé par ONU Environnement et en partenariat avec l'AFNU, est un cadre conçu pour renforcer cette interface et accélérer le changement positif vers une économie circulaire et la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Lancé lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en décembre 2017, le Forum encourage les initiatives visant à développer les marchés des technologies vertes, qui sont motivées par les progrès scientifiques et technologiques, les politiques d'autonomisation et les financements innovants.



LA FRANCE ET LE PNUE



La France a fait des politiques environnementales une priorité pour les années à venir. Le **Ministère de la Transition écologique et solidaire** est chargé de mettre en œuvre les politiques relatives à l'écologie, l'environnement, la biodiversité et l'énergie. Il est composé de nombreux services (Commissariat général au développement durable, Conseil général de l'environnement et du développement durable...). Des services déconcentrés aux niveaux régional et départemental assurent le relai des décisions sur le plan local.

Pour protéger le climat et les écosystèmes, la France se mobilise pour venir en aide aux pays prioritaires concentrant d'importants besoins financiers pour répondre aux objectifs de développement durable. En parallèle, le développement d'une gamme d'instruments étendue pour permettre la **transition sociale, numérique et énergétique** des pays en développement ainsi que des partenariats avec des acteurs privés, les collectivités locales et la société civile ont été mis en place par le gouvernement français.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelle nationale est coordonnée par le **Délégué interministériel au développement durable**, mandaté par le Premier ministre, en étroit partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour la dimension internationale. Il anime un réseau de Hauts fonctionnaires au développement durable chargés de relayer dans les ministères l'ensemble des enjeux du développement durable.

PERSONNALITÉS FRANÇAISES

- **Barbara POMPILI**, ancienne députée, est aujourd'hui **ministre de la Transition écologique**. Elle a fait adopter la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages lorsqu'elle était **Secrétaire d'État chargée de la biodiversité**. Elle est aujourd'hui porteuse du projet de **loi Climat-Résilience** sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Ce projet est inspiré des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.
- **Bérangère ABBA**, ancienne députée, est aujourd'hui **Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité**. Elle met en œuvre des politiques relatives aux espaces protégés, à la faune sauvage, à la chasse et à la gestion de l'eau. Elle est également en charge des relations internationales. Ses priorités pour 2021 sont le **congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** et la préparation de la **COP 15 à Kunming** en Chine dans le cadre de la **Convention sur la diversité biologique**.
- **Brune POIRSON**, députée française et ancienne ministre de la Transition écologique et solidaire, a été élue **vice-présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement** le 20 mars 2019 pour un mandat de deux ans. C'est la première fois qu'une personnalité politique française est élue à ce poste. Cette élection s'inscrit dans la continuité de l'engagement profond de la France sur la scène internationale pour la défense des priorités environnementales.
- **Yann WEHRLING**, conseiller régional d'Île de France, occupe aujourd'hui la fonction **d'Ambassadeur délégué à l'environnement, auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Cette fonction consiste à suivre toutes les négociations internationales sur la biodiversité, au nom de la France et dans le cadre de l'ONU. La France est un des rares pays à compter dans sa diplomatie un ambassadeur à l'environnement.



Pour en savoir plus sur le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, rendez-vous sur le site :

<https://www.unep.org/fr>



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

